



Frapna Drôme Nature
Environnement

Contact : Marc Papillon

Tél. : 06.82.57.21.27

Courriel : changement@frapnadrome.org

**MONSIEUR LE PREFET DE LA
DROME
PREFECTURE
3 BOULEVARD VAUBAN
26000 VALENCE**

Objet : Tirs de défense renforcée de Plan-de-Baix et Ourches (Drôme) dans la semaine du 6 avril 2020 ; votre courrier électronique du 27 avril 2020 en réponse à Roger MATHIEU, référent loup Frapna Drôme Nature Environnement.

Valence, le 30 avril 2020

Monsieur le Préfet,

Roger MATHIEU, référent loup de notre fédération, nous a communiqué votre courrier du 27 avril 2020. Nous vous remercions et nous l'avons lu avec attention.

Ce courrier contient simplement un rappel à l'ensemble des textes législatifs et réglementaires qui encadrent les dérogations permettant de tirer des loups, espèce protégée sur le territoire national et vous nous annoncez que vous avez respecté l'ensemble de ces textes.

Il semble exister un malentendu. Il est possible que nous en soyons à l'origine et nous le regrettons.

Les services de l'État n'ont rendu public aucune information concernant les deux opérations citées en objet : Frapna Drôme Nature Environnement a donc choisi d'attendre avant de communiquer afin de recueillir l'avis de vos services. Nous avons chargé M. MATHIEU (dès le 8 avril 2020) de demander des précisions au responsable de la DDT 26, chargé de l'application, sur le terrain, des actions autorisées dans le cadre du Plan national loup.

Les différents courriels de M. MATHIEU n'ayant reçu qu'un simple accusé de réception et le temps passant, Frapna Drôme Nature Environnement, le 20 avril 2020, vous a adressé un recommandé avec avis de réception vous priant de bien vouloir nous communiquer les documents administratifs concernant les deux affaires citées en objet, conformément au droit d'accès prévu, entre autres, par le code de l'Environnement (Art. L. 124-1 à 5).

Vos services disposent de ces documents liés aux opérations menées à Plan-de-Baix et Ourches (Constats de dommages des derniers mois, registres de tir, compte rendu d'autopsies...) et nous vous en demandons simplement une copie en tant qu'association agréée au titre de la protection de la nature, membre de la CDCFS et du Comité départemental loup.

Notre fédération, comme toutes les autres associations de protection de la nature déplorent ce climat de perpétuel affrontement qui règne dans ce dossier loup. Toutes et tous devons œuvrer pour apaiser

Frapna Drôme Nature Environnement • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE
Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : herisson@frapnadrome.org • Site : <http://www.frapnadrome.org>

Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée. Considérant l'urgence à agir, les adhérents s'engagent pour la construction d'un projet collectif fondé sur la solidarité et la sobriété.

le débat et travailler ensemble pour une coexistence la moins conflictuelle possible entre la vie des loups et celle des éleveurs.

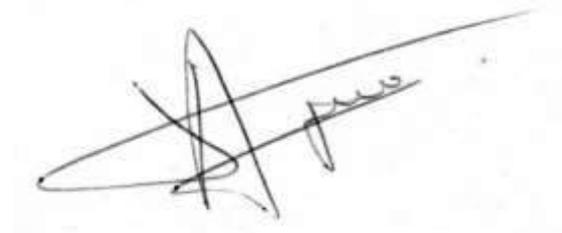
Si cette coexistence doit parfois passer, après avoir épuisé tous les autres moyens, par le tir d'un loup qui revient régulièrement sur un troupeau effectivement et correctement protégé, la grande majorité de nos associations, vous le savez, n'y sont pas opposées.

Par respect pour ces éleveurs qui font un travail remarquable de prévention des dommages, par respect pour les associations qui renoncent aux postures dogmatiques pour écouter et dialoguer avec tous les acteurs, l'État doit mettre un terme à l'opacité qui règne dans ce dossier et tout particulièrement dans les opérations de tirs létaux. La transparence est la condition *sine qua non* pour pouvoir avancer sur ce sujet si difficile.

Persuadés, de notre côté, que la transparence est un gage de réussite, nous adressons copie de cette lettre et de votre réponse du 27 avril 2020, à tous les acteurs de ce dossier qui figurent en clair dans notre courriel à la DDT 26 du 21 avril 2020.

Dans l'attente de votre réponse à nos courriers du 20 avril 2020, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Pour le Bureau collégial,
Didier ARIAGNO



Copies électroniques : M. le préfet coordinateur loup, Pascal MAILHOS ; M. le préfet référent loup, Jean-Paul CELET, M. Basile GARCIA (DDT 26) ; Juliette BLIGNY (DREAL AURA) ; Mathieu METRAL (DRAAF AURA) ; Murielle GUINOT-GHESTEM (responsable Unité grands prédateurs, OFB) ; Nicolas JEAN (Chargé de mission nationale Loup/Lynx, OFB) ; les responsables associatifs qui siègent au Comité national loup (J.-D. ABEL pour FNE, P. BOFFY pour FERUS et M. RUBIN pour ASPAS) ; G. EROME, co-référent loup FNE AURA.